

ETAPE 3 – SUIVI

Evaluation du suivi de la mise en œuvre du plan d'action



Depuis sa création, le programme et son système d'évaluation ont évolués, en fonction de la date de reconnaissance de votre plan d'action, les étapes d'évaluation du suivi de sa mise en œuvre peuvent varier.



LE PROGRAMME

ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE 1



1 an max

ADHÉSION

Signature au plus haut niveau de l'entreprise
des 10 principes communs



**JE SUIS
ADHÉRENTE**
J'accède au Club des engagés



Dépôt sur démarches
simplifiées

demos-simplifiees.fr

Analyse de
recevabilité



ÉTAPE 2

ENGAGEMENT

Un plan d'actions élaboré
à l'échelle d'un groupe, d'une entreprise...
sur une durée de 2 à 4 ans, en lien
avec son cœur de métier.



**JE SUIS
ENGAGÉE**
et mets en place mon plan d'actions
Je bénéficie d'une visibilité renforcée

Rapport
de suivi



Tous les 2 ans

ÉTAPE 3

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT

SUIVI

Suivi de la mise en œuvre
de mon plan d'actions.



**JE SUIS
ÉVALUÉE**
et j'obtiens des recommandations
pour m'améliorer
J'entre dans une démarche
d'amélioration continue

LE DEROULÉ DE L'ETAPE 3 - SUIVI

Evaluation du suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Lorsque votre entreprise valide son engagement dans le programme Entreprises Engagées pour la nature, elle devient **Membre** du programme et doit réaliser un **suivi de la mise en œuvre de son plan d'action tous les 2 ans**.

Ce suivi se déroule en trois étapes :

- 1. LE FORMULAIRE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE est complété par l'entreprise** sur la plateforme de suivi dédiée. Pour un plan d'action de 2 ans : l'entreprise réalise un suivi final à 2 ans ; pour un plan d'action de 4 ans : l'entreprise réalise un suivi intermédiaire à 2 ans et un suivi final à 4 ans.
- 2. L'ANALYSE TECHNIQUE du dossier est réalisée par l'OFB avec l'appui d'un bureau d'étude** : Cette analyse porte sur une liste de critères jugeant la mise en œuvre du plan d'action (voir page suivante). Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une qualification (Rempli, Non rempli) par l'expert.e en charge de l'analyse.
- 3. LE RAPPORT D'EVALUATION : Au terme de cette analyse l'entreprise reçoit son rapport d'évaluation qui la situe vis-à-vis des critères de suivi du programme.** L'OFB lui fournit également des recommandations pour la poursuite du plan d'action en cours ou le dépôt d'un nouveau plan d'action.

Une synthèse de l'état d'avancement du plan d'action est ensuite publiée sur la page dédiée de l'entreprise du site Entreprises engagées pour la nature.

CRITÈRES JUGANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

CRITÈRES	DESCRIPTION
Implication effective des parties prenantes	L'entreprise a impliqué de manière adéquate, dans la mise en œuvre de son plan d'action, les parties prenantes pertinentes <u>internes</u> notamment la direction de l'entreprise.
	L'entreprise a impliqué de manière adéquate, dans la mise en œuvre de son plan d'action, les parties prenantes pertinentes <u>externes</u> (clients, fournisseurs/sous-traitants, associations, partenaires techniques ou scientifiques ...)
Démarche d'amélioration continue <i>(uniquement pour les actions cœur de métier)</i>	L'entreprise a suivi les indicateurs de résultat et, si besoin, a ajusté de manière pertinente et justifié son plan d'action pour le garder cohérent avec les évolutions éventuelles des enjeux ou du périmètre d'activité de l'entreprise
Suivi du planning et des indicateurs <i>(uniquement en cas d'évaluation intermédiaire du plan d'action)</i>	Les actions ont été amorcées selon les échéances prévues et les moyens prévisionnels ont commencé à être mobilisés.
Atteinte des résultats <i>(uniquement pour l'évaluation finale)</i>	Les résultats sur les indicateurs de l'action sont cohérents par rapport aux objectifs fixés, et les moyens humains, matériels, financiers ont été mobilisés conformément aux prévisions et/ou ajustés de manière adéquate à l'obtention des résultats recherchés.